

Portant adoption du Rapport d'exécution  
de la Surveillance multilatérale pour l'année  
2008 et perspectives pour 2009.- ↗

## LE CONSEIL DES MINISTRES

**VU** le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 mars 1994 et ses Additifs subséquents ;

**VU** la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), notamment en son Titre III ;

**VU** la Directive N° 01/00-UEAC-064-CM-04 relative à la mise en place de la Surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

**VU** la Décision N° 02/01-UEAC-090-CM-06 relative à la mise en place de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

**VU** la Décision N° 02/01-UEAC-090-CM-06 du 03 août 2001 relative à la participation du Secrétariat Exécutif aux négociations des Etats membres avec les Institutions de Bretton Woods ;

**VU** la Décision N° 01/00-UEAC-064-CM-04 relative à la détermination du calendrier de la mise en place de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de la CEMAC ;

**VU** la Directive N° 01/01-UEAC-094-CM-06 du 03 août 2001 fixant critères et indicateurs macroéconomiques de la surveillance multilatérale ;

**SUR** proposition de la Commission de la CEMAC ;

**APRES** consultation de la Cellule Communautaire et du Collège de surveillance ;

**EN** sa séance du **11 DEC. 2009**

## DECIDE

**Article 1er** : Est adopté le Rapport d'exécution de la Surveillance multilatérale pour l'année 2008 et perspectives pour 2009 de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale tel qu'annexé à la présente Décision.

**Article 2** : Le Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale est chargé du suivi de l'exécution de la présente Décision.

**Article 3** : la présente Décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Communauté. ↗

BANGUI, le

**11 DEC. 2009**

LE PRESIDENT



**Albert BESSE**